

Henri Mercillon (1926-2011)

DANS **COMMENTAIRE** 2011/2 Numéro 134, PAGES 479 À 484
ÉDITIONS **COMMENTAIRE SA**

ISSN 0180-8214

DOI 10.3917/comm.134.0479

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-commentaire-2011-2-page-479?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Commentaire SA.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Henri Mercillon

(1926-2011)

Quand, jeune assistant je suis arrivé, à la faculté de droit de Dijon, j'y ai été accueilli par Jean Domarchi et Henri Mercillon. Domarchi était le plus ancien des professeurs, Henri le plus jeune. Ils étaient économistes dans une institution où le droit dominait, la vedette était Edgar Faure qui enseignait les Pandectes entre deux trains. Domarchi fréquentait les Cahiers du cinéma (on le voit apparaître dans des films de la Nouvelle Vague) et ne s'intéressait plus à l'économie. Comme il avait rencontré Keynes, il se bornait à y renvoyer. Il écrivait aussi dans Les Temps modernes, il avait connu Aron et s'amusait du marxisme de Sartre. Il faisait lire à ses étudiants d'énormes livres d'histoire romaine, mais sa vraie passion était le jeu : il passait ses nuits dans un célèbre cercle des Champs-Élysées, dont le patron, Corse comme lui, disait : « Il joue trop pour un professeur. » Intelligent et pittoresque, il stimulait ses interlocuteurs et fascinait les étudiants. Henri Mercillon était le contraire de Domarchi. Tout aussi intelligent et encore plus stimulant, il menait une vie ordonnée et il aimait son métier. Élève d'Henri Guitton (le frère de Jean Guitton), il était favorable aux techniques modernes de l'économie (il jouera par la suite un grand rôle dans le développement de l'enseignement de la gestion). Il était allé aux États-Unis, voyage rare dans sa génération, et avait écrit un des premiers livres sur l'économie du cinéma (Cinéma et monopoles, Armand Colin, 1953) qui fut traduit en plusieurs langues et qui appliquait l'analyse des marchés à une industrie complexe et spécifique. Il fut élu à la faculté de droit de Paris en 1967 et assista donc, en 1968, au démembrement de la vieille maison. Comme tous les agrégés des facultés de droit de sa génération, il en garda la nostalgie et supporta mal l'intrusion du bavardage et de la démagogie dans les conseils universitaires. Il connaissait les États-Unis et l'Allemagne, le désordre français le peinait. L'absurde découpage des universités parisiennes, en 1970, ne le découragea pas et il dirigea l'enseignement de la gestion à l'université de Paris-I. Ses talents de professeur, l'étendue de ses compétences, son dynamisme, son sens de l'organisation lui firent faire des miracles. On ne dira jamais assez ce que des hommes comme lui firent pour les étudiants et pour l'université alors que des politiques incompetents y jetaient le trouble. Il devint le grand spécialiste de l'économie des médias. Son énergie, son travail, ses cours, ses articles le consolèrent de l'anémie universitaire. Il était aussi un grand connaisseur et un grand amateur d'art. Les articles qui suivent, de Pierre Rosenberg et de Pierre Grégory, qui l'ont bien connu, le diront mieux que moi. Et dans ce domaine et dans beaucoup d'autres, il accompagna et aida Commentaire dès sa naissance, par ses articles, ses conseils, sa généreuse amitié. Quand il n'assista plus, du fait de sa maladie, au déjeuner mensuel de notre comité, nous sentîmes immédiatement combien il nous manquait et nous espérions son retour pour ses analyses profondes de la presse, des musées, des expositions, pour sa sévérité face aux misères de la politique et des universités, pour son amour des œuvres d'art, pour sa connaissance des pays d'Europe. Il nous a quittés le 9 février 2011 et nous portons notre peine sans espoir, mais à son épouse, sa fille, son fils, son gendre nous redisons combien, à Commentaire, nous l'aimions et l'admirions.

J.-C. C.

Un passeur exemplaire

PIERRE ROSENBERG

C'EST fut sa mère qui lui donna le goût de l'art, le goût des arts et comment aurait-il pu en être autrement dans un pays qui n'enseigne pas l'histoire de l'art ?

Henri Mercillon ne fut pas seulement un amateur éclairé, au sens où on l'entendait autrefois. Il fut un de ces courageux amateurs engagés, indispensables à la vie et à la survie culturelle d'un pays. Ses rencontres avec Jacques Thuillier, à l'université de Dijon où ils enseignaient, l'un, les sciences économiques, l'autre l'histoire de l'art avec Antoine Schnapper furent essentielles. Il connut son chemin de Damas en 1973, à l'occasion d'une visite à Milan de l'exposition *Il Seicento lombardo*, consacrée à ces peintres du pathétique et de l'extase, Tànzio da Varallo, Morazzone, Cerano, G. C. Procaccini. Ainsi s'est fait Henri Mercillon. Il défendrait avec chaleur la peinture italienne et française du XVII^e siècle, la peinture d'histoire à sujet religieux ou mythologique, il la collectionnerait avec passion, il s'emploierait au conseil artistique des musées nationaux où il avait été appelé à siéger, par Raymond Barre, en 1977 (et dont il restera membre jusqu'en 2004), au conseil des amis du Louvre, à faire entrer dans les collection du Louvre les œuvres de ces artistes (et de bien d'autres) que Louis XIV avait négligés et que les Français (et le Louvre) avaient trop longtemps méconnues.

Henri Mercillon s'était fait remarquer pour sa thèse consacrée à l'économie du cinéma. L'économie du marché de l'art était son domaine d'élection. Peut-être sa fréquentation assidue de l'Hôtel des ventes, Drouot comme l'on dit, l'empêcha-t-elle de se consacrer à des théories dont la pratique du terrain, des sables mouvants dont les gazettes se sont récemment fait l'écho, lui avaient montré la fragilité.

Chaleureux, capable de coups de sang, emporté, enthousiaste, Henri Mercillon fut de tous les combats. Il aimait et savait convaincre, ce dont ses élèves à l'École du Louvre gardent le souvenir. *Connaissance des arts* où il écrivait

régulièrement, parfois en collaboration avec Pierre Grégory (« Le prix des commodités laquées », « Le musée d'Orsay », « Malevitch à Amsterdam »), *Commentaire* (« Biens d'art et spoliations nazies en France », mais aussi, ce qui ne surprendra pas venant d'un économiste collectionneur, « La collection de peintures de Keynes »), lui ouvrirent leurs colonnes. Ce furent des tribunes, des tribunes essentielles qui firent mieux connaître une discipline qu'il aimait, des relais entre les conservateurs, un petit monde de professionnels souvent mal compris, rarement entendus, et la société civile, celle des hommes politiques (Raymond Barre), des hommes de pouvoir, des hommes d'affaires, des vieilles familles héritières de collections. L'ignorance des Français, dans le domaine de l'histoire de l'art qu'il défendait avec le zèle du néophyte, le consternait. Il la vérifiait régulièrement au jury de l'ÉNA : les futurs dirigeants de notre pays ne connaissaient qu'un nom de peintre : Renoir.

Il eut la satisfaction de voir sa fille Barbara entreprendre des études d'histoire de l'art (elle catalogue présentement les dessins français du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de France), son gendre Arnauld Brejon de Lavergnée, l'actuel directeur des collections du Mobilier national (le Louvre, Lille, les Gobelins), partager ses goûts, sa passion.

Henri Mercillon aimait les collectionneurs et les marchands de tableaux, les musées et leurs conservateurs. Lors de la réfection de la salle des actes de la faculté de droit, il fit en sorte que les grandes toiles de Ménard (1862-1930) – un peintre injustement négligé – qui ornaient la salle, fussent déposées au musée d'Orsay.

Henri Mercillon fut un passeur, de ces vailants passeurs chaleureux et avertis, hélas si rares aujourd'hui, un passeur exemplaire et regretté.

PIERRE ROSENBERG

Pour un marché de l'art plus équitable. Vers une régulation efficace des ventes publiques ?

PIERRE GRÉGORY

HENRI Mercillon nous a quittés un triste jour de février 2011. Nous le pleurons encore. Sa personnalité était si forte qu'elle marquera à jamais ceux qui furent ses élèves – au nombre desquels figure Luc Châtel qui lui décerna en juillet dernier la cravate de commandeur des palmes académiques –, ses collègues et ses amis

Je voudrais donc l'associer à une supplique, une véhémence supplique car pour Henri une protestation, une demande importante ne pouvait qu'être vive, enflammée, portée par une profonde conviction. Henri Mercillon était un homme de passions et affichait ses convictions avec une fougue que nuancait fort heureusement une vraie bonté. La présente contribution s'inscrit dans la continuité d'articles que nous avons jadis cosignés, Henri Mercillon et moi-même, sur le marché de l'art.

Le signal du départ de nos contributions sur l'évolution du marché de l'art nous fut donné par le cabinet de Raymond Barre, Premier ministre, qui devait arbitrer sur le comportement sécessionniste d'un commissaire-priseur alors en conflit avec la chambre des commissaires-priseurs de Paris. La justesse de notre analyse qui plaçait pour le maintien de l'organe central de régulation du marché de l'art se trouva confirmée puisque ce commissaire-priseur fut quelques années plus tard, et certes pour des motifs indépendants de ceux qui nous concernaient alors, lourdement condamné et interdit de ventes publiques.

Nous disposions des matériaux recueillis sur les échanges internationaux de biens d'art, dans une recherche doctorale, au sein de balances des paiements des pays anglo-saxons et de la France. Des années passées dans les salles des ventes nous permettaient également de bénéficier d'une solide connaissance des protagonistes au cœur du marché de l'art de l'époque : vendeurs, souvent des particuliers peu compétents sur ce marché ésotérique,

acheteurs, souvent des marchands, des professionnels bénéficiaires de l'asymétrie d'information, officiers ministériels dont le monopole se trouvait justifié par la nécessité de protéger les vendeurs. Le marché de l'art, dont nous rappelons qu'il est marqué par une forte asymétrie d'information entre les acteurs, se caractérise aussi par l'ampleur des bénéfices que peuvent dégager les professionnels en peu de temps.

Notre travail, nos convictions aboutirent à des articles publiés dans les colonnes du *Monde*, du *Guardian*, des revues *Banque* ou *Parisbas information*. La conclusion de la note rédigée à l'attention du Premier ministre était nette : un marché si complexe, où se retrouvent face à face des acteurs permanents puissants et riches et des acteurs ponctuels marqués par leur incompétence présents sur ce marché soit à la suite d'un décès, soit parfois obligés par des contraintes financières de se défaire d'objets aimés, doit absolument être régulé. C'est donc bien à l'État de protéger les faibles et les petits en garantissant la présence d'arbitres efficaces.

Le temps a passé, les commissaires-priseurs n'ont plus le monopole des transactions de biens meubles en ventes publiques, les sociétés multinationales, notamment Sotheby's et Christie's, prospèrent à Paris. L'argument majeur énoncé par les partisans – victorieux depuis la décision d'ouverture des frontières prise par Jacques Toubon, ministre de la Justice – de l'abolition du monopole des commissaires-priseurs paraît sans appel : une concurrence est toujours préférable à un monopole. Fort d'un tel slogan, la partie fut facile pour les puissants lobbies anglo-saxons.

Le présent article n'est pas empreint de nostalgie ; il ambitionne simplement de dire le vrai sur l'évolution du marché de l'art en ventes publiques en reprenant une ancienne

analyse que nous avons publiée en 1979. Il est en effet possible de mesurer l'évolution de la ponction opérée par les intermédiaires (commissaires-priseurs et *auctionneers*) sur le marché de l'art pour vérifier si l'évolution enregistrée (ouverture à ce qui était qualifié de concurrence) s'est produite au bénéfice des « usagers » du marché.

Prenons l'exemple d'un meuble ou d'un tableau, provenant de la succession de vos parents, de qualité moyenne et de prix d'adjudication de 4 000 euros. La maison de ventes vous demande aujourd'hui, comme en 1980, environ 13 % de frais qualifiés de frais vendeur. L'acquéreur paiera aujourd'hui entre 21 % et 24 % de frais acheteur, alors qu'il en payait environ 9 % il y a trente ans. L'exemple ci-dessus se remarque certes par sa simplicité peut-être excessive, due au fait que nous n'avons pas voulu imposer au lecteur formules mathématiques et calculs d'actualisation. Il représente néanmoins bien la situation dans laquelle se trouvent une majorité de particuliers confrontés à un moment de leur existence à un marché dont ils ignorent les mécanismes. Il y a trente ans, l'intermédiaire de vente publique prélevait 22 %. Il prélève aujourd'hui 36 %. La ponction des intermédiaires en ventes publiques a donc augmenté de 63 %.

Que l'on ne vienne pas nous objecter que les prix de vente ont augmenté du fait de la prétendue concurrence ; ils ont en réalité fortement diminué en euros constants pour ce qui constituait l'essentiel du patrimoine de la bourgeoisie française : mobilier ancien, petite argenterie, faïences... Les raisons de cette baisse des cours relèvent du changement de styles de vie et sont, remarquons-le, complètement indépendantes des intermédiaires des ventes publiques. On peut également nous objecter que les frais vendeurs sont variables et qu'il est possible au vendeur d'obtenir de meilleures conditions que les 13 % utilisés dans notre exemple. Cela est certes vrai si le patrimoine mis en vente apparaît considérable, mais les cas les plus nombreux que nous constatons ne nous permettent pas de valider un chiffre inférieur à celui utilisé dans le calcul ci-dessus.

L'une des conclusions du constat sur la forte augmentation de rémunération que les intermédiaires ont su tirer du marché de l'art ces dernières années porte sur les devoirs du régulateur de ce marché qu'est en France le

Conseil des ventes volontaires.

Précisément, le Conseil des ventes volontaires doit être prochainement modifié. Rappelons donc que le marché de l'art est un marché complexe, parfois ésotérique, à fortes marges de rémunération possibles. Les ententes, parfois qualifiées de « révisions », y sont nombreuses. La tentation est forte pour les intermédiaires – commissaires-priseurs et sociétés de ventes anglo-saxonnes – de remplacer leur rôle d'arbitre garantissant le meilleur prix aux non-initiés par celui de commerçant qui achète à bas prix aux non-initiés pour ensuite replacer les œuvres dans des conditions particulièrement bien choisies et empocher la plus-value.

Ce marché de l'art requiert donc une instance de régulation dotée de véritables pouvoirs de discipline. Il ne peut par ailleurs être convenablement régulé que si l'instance de régulation comporte des personnes compétentes et indépendantes. Ces personnes existent car existent des universitaires, des conservateurs des musées nationaux, des experts qui possèdent les deux qualités indispensables.

Les enjeux de la réforme du Conseil des ventes volontaires s'imposent par leur importance. Paris fut pendant longtemps le centre de gravité du marché de l'art. La France a su former des historiens d'art parmi les plus prestigieux du ^{xx}e siècle : Pierre Rosenberg, Michel Laclotte, Antoine Schnapper, Jacques Thuillier, Pierre Verlet, Daniel Acouffe, Geneviève Bresc... Le Louvre et le château de Versailles sont les plus beaux musées du monde. Le marché français de l'art ne doit pas se trouver sacrifié par une réforme hâtive. Garantir la protection des vendeurs ainsi que la transparence des échanges s'impose comme un devoir de justice et un impératif de prospérité pérenne du marché de l'art français, marché qui participe au rayonnement international de notre pays.

Henri Mercillon était passionnément attaché à la France, aux œuvres d'art qui expriment, à la face du monde, le génie de l'Europe. Ses exhortations manquent à ceux qui l'aimaient, elles ont marqué à jamais ceux qui les ont entendues. Elles ont inspiré ces lignes pour que se trouve perpétuée en économie de l'art une pensée juste et féconde.

PIERRE GRÉGORY

HENRI MERCILLON DANS COMMENTAIRE

<i>Le marché parisien de l'art. Les ventes publiques : bilan comparatif (avec Pierre Grégory)</i>	n° 10	1980
<i>Sur l'économie de l'art</i>	n° 19	Automne 1982
<i>La peinture baroque italienne et les Français</i>	n° 22	Été 1983
<i>La collection de peinture de Johannis Maynard Cahaigis</i>	n° 25	Printemps 1984
<i>Un fou de peinture</i>	n° 40	Hiver 1987
<i>Télévision : les chemins de la liberté</i>	n° 41	Printemps 1988
<i>Les voluptés de la foi. Naissance de la peinture du XIII^e au XV^e siècle</i>	n° 65	1994
<i>Un monde sans parole. Remarques sur la sculpture figurative au XX^e siècle</i>	n° 68	1994
<i>Le marché de l'art contemporain. Réflexions sur une crise</i>	n° 79	1997
<i>Biens d'art et spoliations nazies en France</i>	n° 81	1998
<i>Les prix de Picasso</i>	n° 86	1999
<i>Vivant Denon. La volonté et le hasard</i>	n° 90	2000
<i>Un médiateur culturel. Rencontre avec Jacques Thuillier</i>	n° 96	Hiver 2001
<i>Un inventeur dans les musées. Rencontre avec Pierre Rosenberg</i>	n° 98	Été 2002
<i>Un pionnier dans l'histoire de l'art. Conversation avec Antoine Schnapper</i>	n° 99	Automne 2002
<i>La redécouverte de la peinture baroque italienne</i>	n° 115	2006

AINSI VA L'HISTOIRE DES CONSTITUTIONS

La Constitution de l'an III, dont l'auteur des Considérations se moque, tenait déjà compte à sa manière, autant qu'elle le pouvait dans l'effervescence, de cette moyenne encore informe de la nation que les journées de Fructidor et autres coups d'État refoulerent. Le Consulat surtout en tint compte et s'y fonda ; l'Empire à la fin la méconnut tout à fait et se perdit. C'est également pour avoir méconnu ce quelque chose de mixte qu'elle avait tant contribué à créer et à organiser, que la Restauration a péri ; c'est parce qu'il le respecte, qu'il l'accommode et qu'en gros il le contente, que le régime présent est en train de vivre. Il oublie même un peu trop de le diriger, et il y cède trop. – Soit. – C'est le défaut contraire au précédent. – Ce n'est pas un très noble régime, dira-t-on, qu'un tel régime représentatif et monarchique, avec une seule hérédité, sans aristocratie véritable, sans démocratie entière et franche. – Non : mais c'est un régime sensé, modéré, tolérable assurément, et, qui plus est, assez heureux. – Mais vivra-t-il ? s'écriera le théoricien absolu ; qu'on ne me parle pas de cet enfant au maillot ! Combien a-t-il d'années ? Qu'on attende ! – Oui, on attendra. Je ne répondrai point que cette forme de gouvernement elle-même ne soit une préparation, un intervalle, une transition à de plus souveraines. Mais toutes les formes de gouvernement en sont là. Il suffit qu'elles vivent avec honneur un certain laps d'années, et qu'elles procurent durant ce temps à un certain nombre de générations repos et bonheur, de la manière dont celles-ci l'entendent. Après quoi ces formes passent, elles se brisent, elles se transforment. Les historiens, les théoriciens viennent alors, les dégagent de ce qui les neutralisait souvent et les voilait aux yeux des contemporains, et en font à leur tour des principes et des systèmes qu'ils opposent aux nouvelles formes naissantes et à peine ébauchées. Ainsi va le monde, et, pour qui a la tournure d'esprit religieuse, il y a moyen encore, dans tout cela, de retrouver Dieu.

Charles Augustin SAINTE-BEUVE, « Portraits littéraires :
Joseph de Maistre », *Revue des deux mondes*, 1843.